

Priorités des inscriptions et ré-inscriptions

Ré-inscriptions du 26 mai au 22 juin 2025 Nouvelles

inscriptions :

- du 26 mai au 15 septembre 2025 (1ère phase)
- du 16 septembre au 20 octobre 2025 (inscriptions tardives)

Pour chaque enseignement demandé, trois réponses sont possibles :

- Inscription acceptée
- Inscription mise en attente (jusqu'à libération d'une place)
- Inscription refusée (demande non adaptée à l'élève : par ex. cours réservé aux enfants, aux adultes, à un certain type d'instrument, etc.)

Vous pouvez à tout moment consulter l'état de vos demandes et les réponses apportées par l'administration sur votre espace personnel OpenTalent.

Les règles des priorités ci-dessous sont appliquées strictement : on prend d'abord toutes les demandes en priorité 1, puis toutes celles en priorité 2, puis toutes celles en 3, etc.

À partir de la priorité 2, tout est à considérer dans la limite des places disponibles.

À l'intérieur de chaque priorité, l'ordre chronologique d'envoi de la demande sera le critère suivant pour départager.

Le délai de réponse de l'administration varie en fonction des demandes :

- avant le 22 juin 2025 pour une ré-inscription sans modification des enseignements
- à partir du 22 juin 2025 pour les nouvelles inscriptions ou les ré-inscriptions avec modifications
- à partir du 29 septembre 2025 pour une inscription ou ré-inscription en instrument seul ou chant seul **en cours à la carte.**

Il est fortement conseillé à ces élèves de faire une demande d'entrée en parcours personnalisé.

Davantage de détails sur les délais de réponses sont indiqués ci-dessous.

Cours d'instrument :

PRIORITÉ 1 :

Les élèves réunissant les 3 conditions suivantes sont acceptés d'office :

- Déjà inscrits dans le même cours d'instrument l'an passé
- ET - Sans changement d'enseignant ni de site
- ET - Qui sont en **parcours** ou étaient inscrits en initiation à cet instrument l'an passé (attention, il ne s'agit pas des séances d'essai mais d'être inscrit en cours régulier d'instrument, niveau initiation)

Réponse avant le 22 juin.



Pour chaque priorité suivante, les élèves sur liste d'attente de l'année précédente restent prioritaires avant les autres demandes.

PRIORITÉ 2 : élèves issus des cours d'initiation

Elèves issus des séances d'essai mais qui n'avaient pas encore commencé d'instrument.

Réponse possible à partir du 22 juin.

PRIORITÉ 3 : ré-inscriptions souhaitant un changement d'instrument, en parcours

uniquement (arrêt de l'instrument précédent).

Réponse possible à partir du 22 juin.

PRIORITÉ 4 : ré-inscriptions souhaitant un changement d'enseignant et/ou un changement de site, pour le même enseignement, en parcours.

Réponse possible à partir du 22 juin.

PRIORITÉ 5 « mutations » : élèves provenant d'un autre établissement d'enseignement artistique (ou anciens élèves non inscrits l'année précédente) et qui souhaitent s'inscrire en parcours

Réponse possible à partir du 22 juin.

PRIORITÉ 6 : nouveaux élèves, pour leur demande en premier instrument en parcours.

Réponse possible à partir du 22 juin.

PRIORITÉ 7 : nouvelles demandes pour un 2ème instrument en parcours,

Réponse possible à partir du 29 septembre

PRIORITÉ 8 : ré-inscription en cours à la carte.

Réponse possible à partir du 29 septembre

PRIORITÉ 9 : nouvelles inscriptions en cours à la carte.

Réponse possible à partir du 29 septembre

PRIORITÉ 10 : toutes les autres demandes

Réponse possible à partir du 29 septembre

Chant :

Différent des instruments car il n'y a pas de parcours découverte ni d'initiation.

PRIORITÉ 1. réinscriptions en parcours acceptées d'office

PRIORITÉ 2. nouvelles inscriptions en parcours.

PRIORITÉ 3. ré-inscriptions en cours à la carte chant seul.

Réponse possible à partir du 29 septembre

PRIORITÉ 4. nouvelles inscriptions en parcours à la carte chant seul.

Réponse possible à partir du 29 septembre

Les demandes **en atelier voix** sont traitées de la même façon que les pratiques collectives (voir ci-dessous).

Formation Musicale cycle 1 ou 2

- Les demandes de FM seule sont acceptées d'office
- Un élève en liste d'attente peut, s'il le souhaite, commencer la FM en attendant qu'une place se libère.

FM Initiation 1 :

- Priorité aux élèves déjà inscrits l'an passé en éveil à l'EMDAM
 - Puis par ordre d'arrivée des demandes
- (pour l'initiation 2, mêmes conditions que les cours d'instrument)*

Pratiques collectives

- Priorité aux élèves inscrits en parcours.

Dans la limite des places disponibles et la constitution de groupes cohérents.

Validation par l'enseignant du groupe concerné.

Eveil

- Priorité aux élèves déjà inscrits à l'EMDAM l'an passé et qui n'ont pas l'âge pour passer en initiation
- Puis par ordre d'arrivée des demandes

Pour la danse:

On accepte toutes les inscriptions, y compris ceux inscrits aussi en musique, par ordre d'arrivée, sous réserve de pouvoir constituer des groupes cohérents.